

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	09/12/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	09/12/2024
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

Excusés :

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : SUBVENTIONS BUDGETS CAISSE DES ECOLES ET CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les écoles de Val-d'Arc et aider le ccas. Pour équilibrer les budgets, Il propose de verser les subventions suivantes :

Budget caisse des écoles : 20 106 euros

Budget ccas : 3 000 euros

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser 20 106 euros (vingt mille cent six euros) sur le budget caisse des écoles et 3 000 € (trois mille euros) sur le budget ccas.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants,
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

